



L'EAU ET LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

MÉMORANDUM POUR UN PROTOCOLE MONDIAL SUR L'EAU

PROPOSITIONS

A partir de la conférence internationale

Faire la paix avec l'eau

tenue au Parlement européen, Bruxelles, les 12 et 13 février 2009
**co-organisée par l'IERPE et/ou avec la participation de Députés européens des Groupes
politiques du PE et des autorités fédérale set régionales de Belgique**

Événement co-présidé par Mikhail Gorbatchev, Président du WPF

Octobre 2009

I. La crise mondiale de l'eau est là et elle est grave

1. La crise de l'eau est une crise de la vie. La vie de centaines de millions d'êtres humains est niée, du fait du non accès à une eau potable saine ou d'un manque d'eau pour les services d'assainissement et la production alimentaire. Les pénuries d'énergie, en particulier celle des sources d'énergie propres, peuvent être arrêtées en substituant les sources actuelles par des énergies renouvelables et durables. En revanche, l'eau ne peut être substituée.
La crise de l'eau est en train d'exploser partout : Chine, Inde, Etats-Unis, bassin méditerranéen, Asie centrale, Australie, Afrique. Le monde se dirige vers la « banqueroute » de l'eau.
2. La principale raison du non accès à l'eau potable saine et à des services sanitaires appropriés pour des milliards de personnes n'est pas l'absence d'eau dans les régions où elles habitent mais la pauvreté. Seuls les pauvres manquent d'eau. La pauvreté détermine la pauvreté *en eau*. La lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de la lutte pour le droit à l'eau.
3. Le changement climatique contribuera à l'aggravation des problèmes d'accessibilité et d'utilisation de l'eau douce dans le monde. Les effets négatifs de l'augmentation de la température globale toucheront surtout les populations les plus pauvres et les régions déjà confrontées aux pénuries d'eau. Il s'agit d'une situation inacceptable.
4. Devant la raréfaction de la ressource, les conflits entre usages compétitifs et entre collectivités, régions, Etats, etc. sont devenus plus fréquents et plus graves. Ils sont destinés – en l'absence de mesures radicales – à se multiplier et à devenir plus violents au cours des prochaines décennies. Les guerres de l'eau peuvent être empêchées. Deux principes de base doivent être redéfinis : le principe de la souveraineté nationale absolue, non partagée sur les ressources naturelles (y compris l'eau) et le principe de la sécurité hydrique nationale.
5. La crise de l'eau est d'ampleur mondiale. Cette crise appelle une réponse politique mondiale.
6. La permanence et l'aggravation de la crise de l'eau font ressortir avec force les limites et les insuffisances structurelles des réponses actuelles. Leurs recettes se révèlent souvent inefficaces. Plutôt que d'offrir des solutions, elles accroissent le problème. La crise financière a contribué à mettre en lumière l'inadéquation structurelle des principes qui ont façonné l'économie mondiale ces 30 dernières années et sur lesquels les réponses en matière d'eau ont été construites.

* * *

Les crises climatique et économique mettent en exergue la nécessité et l'urgence d'un saut politique qualitatif, d'un changement de paradigme concernant la conception de la vie, de la richesse, des biens communs, en particulier l'eau.

II. Un nouveau paradigme politique mondial de l'eau. Nécessité d'un Plan mondial de l'eau

7. Un nouveau paradigme politique mondial de l'eau signifie que le paradigme actuel fondé sur l'économique – « davantage de récolte et d'argent par goutte d'eau » – doit être remplacé par « davantage de vie et de vivre ensemble par goutte d'eau ».

Actuellement, la politique de l'eau est largement influencée par un paradigme économique centré sur l'efficacité des usages de l'eau suivant l'optimisation de la gestion d'un bien économique dans le but de réaliser une rentabilité toujours plus élevée. Ce paradigme n'a pas permis, à ce jour, de résoudre la crise de l'eau, qu'il s'agisse de la lutte contre la pénurie et la détérioration qualitative de l'eau, ou de la promotion de l'accès et des usages de l'eau partagés dans un sens durable, coopératif et pacifique.

8. Nous proposons d'établir un **nouveau paradigme politique de l'eau** et de concevoir le Plan Mondial de l'Eau (ou un Pacte Mondial sur l'eau) sur base des principes suivants :

- Droit universel à la vie de tout être humain, et donc le droit universel à l'eau et à l'assainissement ;
- Responsabilité universelle, individuelle et collective, de tout être humain, groupe social et communauté humaine vis-à-vis de la vie de toutes les espèces vivantes. L'eau doit être sauvegardée, protégée et valorisée. C'est inaliénable ;
- Tous les biens (et les services liés) considérés comme éléments essentiels et insubstituables à la vie et au « vivre ensemble » sont patrimoine commun de l'humanité ;
- Choix de la non-violence et de la paix ;
- Les bassins hydrographiques doivent être considérés et traités comme un bien commun dont les populations ont la responsabilité et la charge dans l'intérêt collectif et des générations futures ;
- L'eau est indissociable de l'alimentation et de la santé. Ses liens avec l'énergie sont fondamentaux ;
- Intégration des fonctions de gouvernement, de gestion et de contrôle publics des ressources en eau au sein du secteur public ;
- Centralité de l'économie sociale fondée sur la richesse collective et le patrimoine commun. Les coûts relatifs au droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement doivent être couverts par la finance publique. Une tarification publique est introduite au-delà du champ droit à l'eau, favorisant une utilisation juste et durable de l'eau ;
- Promotion et renforcement de la démocratie représentative et participative, à partir des communautés locales jusqu'à la communauté mondiale et, dans ce cadre, grand soutien en faveur des partenariats public / public ;
- Primauté à la coopération et à la solidarité par rapport à la compétitivité ;
- Souveraineté partagée entre communautés et peuples et sécurité commune fondées sur la responsabilité envers les générations futures ;

9. On ne saurait « sauver l'eau » sans une véritable ingénierie institutionnelle politique au niveau mondial. Agir en faveur d'un plan mondial de l'eau implique la promotion d'une nouvelle architecture politique mondiale (NAPM) répondant aux conditions et aux attentes de la société mondiale du XXI^e siècle.

III. Notre proposition : intégrer les préoccupations et les actions prioritaires liées à l'eau dans l'Agenda de la CCNUCC

Nous demandons

Premièrement, que la **problématique de l'eau soit incluse, en tant que telle, dans l'agenda des négociations en cours sur le changement climatique** dans le cadre de la convention sur le changement climatique (« Traité post-Kyoto »). Pour l'instant, l'agenda porte essentiellement sur la problématique énergétique (et sur les forêts, car elles sont considérées jouer un rôle important dans le cadre de la lutte pour la réduction des émissions de CO₂). Évidemment, l'énergie est centrale dans toute politique relative à l'organisation du monde et à son futur. Il est tout aussi évident que les solutions apportées aux questions énergétiques ne suffisent pas pour assurer la réorientation de l'économie mondiale vers un réel développement durable. La grande complexité de la destinée de l'humanité et de la planète exige des solutions multidimensionnelles.

L'introduction de l'eau dans l'agenda des négociations post-Kyoto est nécessaire et urgente. Maintenir son exclusion signifiera qu'il faudra attendre au plus tôt 2018 avant de pouvoir songer, éventuellement, à discuter et à définir une politique mondiale de l'eau dans l'agenda public international. Le droit à la vie pour des milliards de personnes ne peut être ignoré aussi scandaleusement.

Deuxièmement, que la **Conférence de Copenhague prenne la décision d'ouvrir un processus multilatéral au sein de l'ONU durant la période 2010-2012 visant à la définition et à l'approbation d'un Protocole Mondial sur l'Eau.**

La communauté internationale dispose de toute la connaissance et expertise politiques, économiques, sociales, scientifiques et techniques nécessaires pour adopter un tel protocole grâce, en particulier, au travail de grande qualité réalisé par les agences de l'ONU durant les 30 dernières années en termes d'analyse, identification et sélection des problèmes, bonnes pratiques, initiatives, techniques de mesure, évaluation et construction de scénarios.

Troisièmement, que la **Conférence de Copenhague reconnaisse la nécessité et l'urgence d'un Pacte Mondial de l'Eau (ou un Plan Mondial sur l'Eau), dont le résultat serait le Protocole Mondial sur l'Eau. A cette fin, la Conférence doit approuver la création d'un instrument efficace en faveur d'une coopération participative à l'échelle du monde dans le domaine de l'eau, tel qu'une « Autorité de l'Eau des Nations Unies » (AENU).**

L'AENU arbitrerait la situation concernant l'usage et la consommation de l'eau et résoudrait les différends entre les Parties en regard à ces questions. L'AENU serait fondée sur une réelle autonomie vis-à-vis des intérêts économiques, financiers et commerciaux privés ainsi que des intérêts des pays puissants.

NB: Une **version complète du Mémoire pour un Protocole Mondial sur l'Eau** peut être téléchargée sur le site web du World Political Forum à : <http://www.theworldpoliticalforum.net/peacewithwater>

Contacts: The World Political Forum. Via S. Teresa 15, 10121 Turin - Italy. Tel: 0039 011 5690880 ext. 12. Fax: 0039 011 5690902. Email: secretariat@theworldpoliticalforum.org Website: www.theworldpoliticalforum.org